



Commission
européenne

Europe créative 2021-2027

Le programme de l'UE
qui soutient les secteurs de
la culture et de la création.

REPOUSSER LES LIMITES

Fort d'un **budget majoré de 50 %** par rapport au programme précédent (2014-2020), le programme «Europe créative» investira dans des actions destinées à **renforcer la diversité culturelle** et à **répondre** aux **besoins** et aux **défis** des secteurs de la **culture** et de la **création**. Ses nouveautés contribueront à la relance de ces secteurs, en leur permettant d'intensifier leurs efforts pour devenir plus **numériques**, plus **écologiques**, plus **résilients** et plus **inclusifs**.

LE PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» POURSUIT DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX:

1 Préserver, développer et promouvoir le **patrimoine** et la **diversité culturelle et linguistique**.

Accroître la **compétitivité** et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, et en particulier du secteur de l'audiovisuel.

2

IL VISE PLUS SPÉCIFIQUEMENT À:

- Intensifier la **coopération artistique et culturelle au niveau européen**; soutenir la création d'œuvres européennes; renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe; favoriser l'innovation et la mobilité.
- Encourager la **coopération en matière d'innovation, de durabilité et de compétitivité**.
- Promouvoir les **actions innovantes et collaboratives intersectorielles** ainsi qu'un **environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias**, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale.

EN OUTRE:

Le programme «Europe créative» encourage les efforts et les bonnes pratiques qui contribuent à la réalisation des grandes priorités de la Commission européenne, telles que le **pacte vert**, l'inclusion et l'équilibre hommes-femmes.

Europe créative



LE PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» SE COMPOSE DE TROIS VOILETS:

CULTURE

qui couvre tous les secteurs de la culture et de la création (à l'exception des secteurs audiovisuel et cinématographique)

MEDIA

qui couvre les secteurs audiovisuel et cinématographique

TRANSSECTORIEL

qui facilite la collaboration entre les secteurs de la création et couvre le secteur des médias d'information

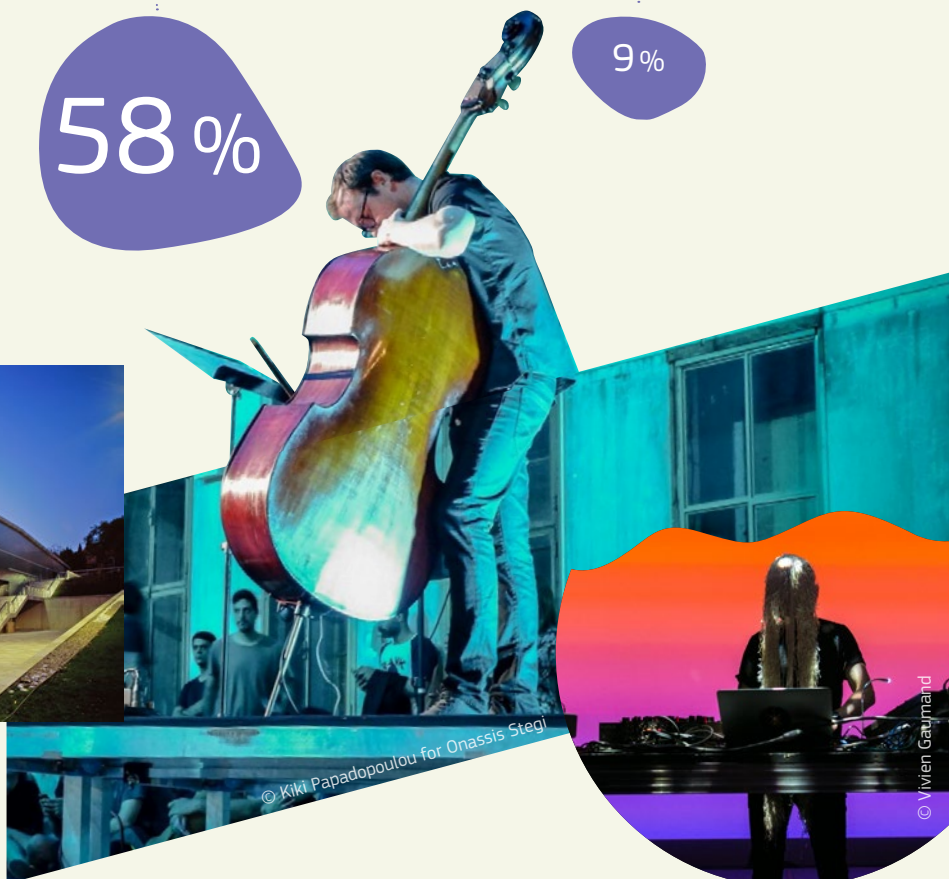
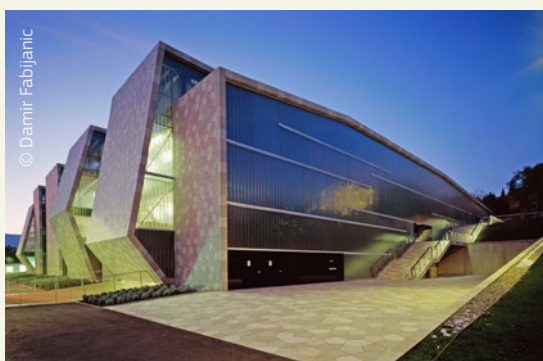
LE BUDGET TOTAL DU PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» (2021-2027) EST ESTIMÉ À

2,44 € MILLIARDS¹

33%

58%

9%



CULTURE

Le volet CULTURE comprend les actions suivantes:

- Des actions horizontales couvrant tous les secteurs de la culture et de la création: soutien à des **projets de coopération** culturelle, à des **réseaux** d'organisations professionnelles, à des **plateformes** de promotion des œuvres et artistes européens, et à un **programme de mobilité individuelle**.
- Un **soutien sectoriel** pour compléter les actions horizontales dans les secteurs de la musique, du livre et de l'édition, du patrimoine culturel et de l'architecture, ainsi que dans d'autres secteurs.
- Des **actions spéciales** destinées à récompenser et à promouvoir l'excellence et la créativité, telles que les prix décernés dans les domaines de la littérature, de la musique, de l'architecture et du patrimoine culturel, les **capitales européennes de la culture**, et le **label du patrimoine européen**.

Les principales nouveautés du volet CULTURE sont les suivantes:

- L'accent davantage mis sur la **création**, la circulation des œuvres et l'**innovation** transnationales européennes dans les secteurs de la culture et de la création.
- Un accès plus aisé au financement du programme «Europe créative» grâce à des **taux de cofinancement plus élevés**.
- Un **programme de mobilité** sur mesure pour les artistes et les professionnels.
- Des actions ciblant les **besoins sectoriels** dans les domaines de la musique, de la littérature, de l'architecture, du patrimoine culturel, du design, de la mode et du tourisme culturel.

¹ Le budget du programme «Europe créative» se compose de 1,842 milliard d'euros en prix courants au titre du nouveau CFP (2021-2027) et d'une enveloppe complémentaire de 0,6 milliard d'euros aux prix de 2018.

MEDIA

Le volet MEDIA sera axé sur les priorités suivantes:

- Encourager la **coopération** à la fois tout au long de la chaîne de valeur et au niveau de l'UE afin de **développer les entreprises audiovisuelles et les contenus européens à l'échelle mondiale**.
- Favoriser le développement des **talents**, d'où qu'ils viennent, et élargir la participation et la collaboration entre les pays.
- Soutenir l'utilisation des nouvelles technologies pour garantir la pleine exploitation de la **transformation numérique**.
- Favoriser **l'écologisation** du secteur et inclure des objectifs sociétaux tels que **l'équilibre hommes-femmes et la diversité**.

Les actions de soutien du volet MEDIA s'articulent autour de quatre pôles thématiques:

- **Les contenus:** encourager la collaboration et l'innovation dans la création et la production d'œuvres de qualité.
- **Les entreprises:** promouvoir l'innovation, la compétitivité, l'évolutivité et les talents des entreprises afin de renforcer l'industrie européenne par rapport à ses concurrents mondiaux.
- **Les publics:** améliorer l'accessibilité et la visibilité des œuvres pour leurs publics potentiels, grâce à des canaux de distribution et à des initiatives d'élargissement du public.
- **Les politiques:** soutenir les forums de discussion/d'échange, les études et les rapports sur les politiques. Promouvoir les activités de sensibilisation.



TRANSSECTORIEL

Le volet TRANSSECTORIEL portera sur:

- **Les opportunités et défis communs** aux secteurs de la culture et de la création.
- Pour la première fois, les actions visant à soutenir le **secteur des médias d'information** en promouvant l'éducation aux médias, le pluralisme et la liberté des médias.




Les actions de soutien du volet TRANSSECTORIEL se concentreront sur:

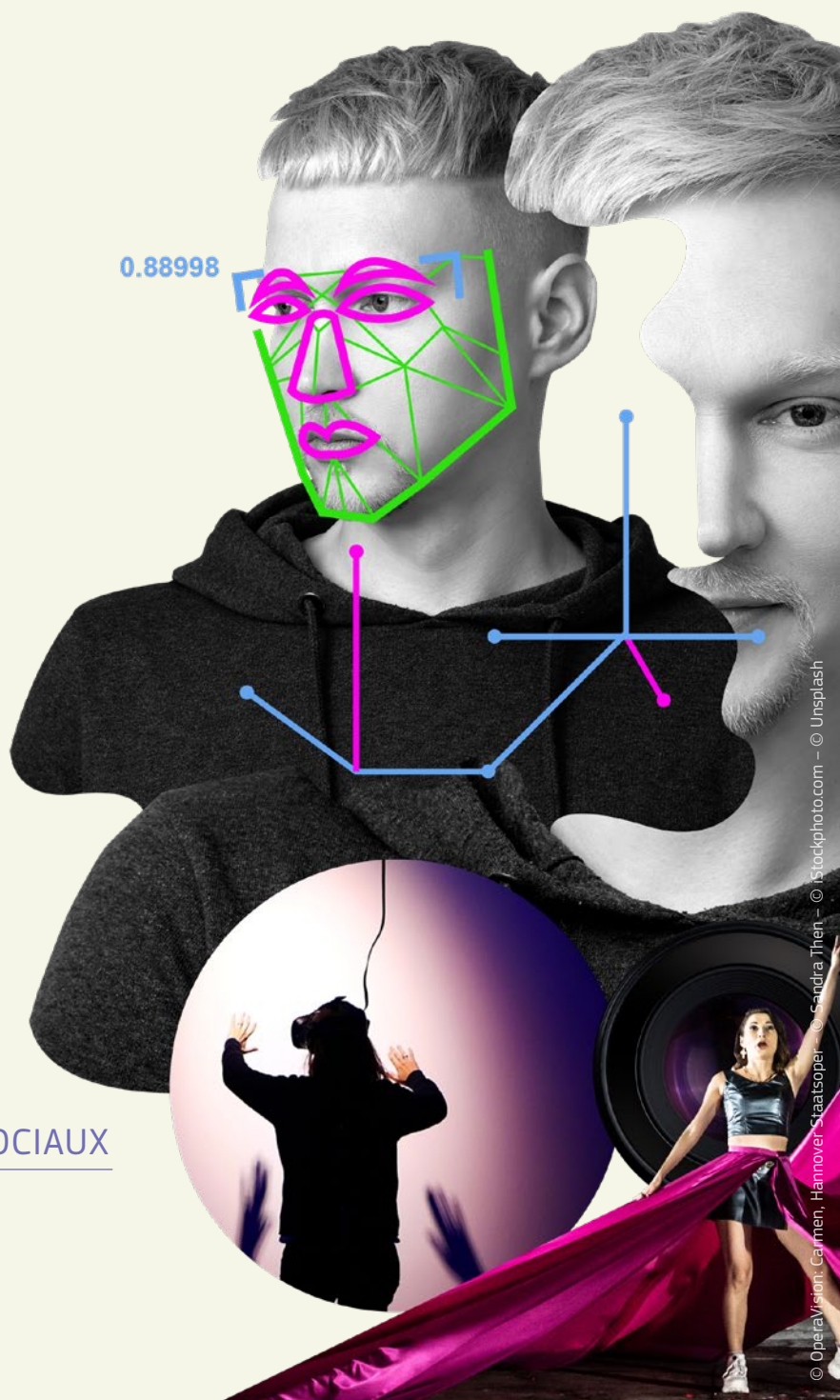
- **La coopération politique transnationale:** promouvoir la connaissance du programme et soutenir la transférabilité des résultats.
- **Les laboratoires d'innovation créative:** promouvoir les approches innovantes de la création, de la diffusion et de la promotion de contenus, ainsi que de l'accès à ces derniers, à travers les secteurs de la culture et de la création.
- **Les médias d'information:** soutenir l'éducation aux médias, un journalisme de qualité, la liberté et le pluralisme des médias.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?

- Consultez le [site web du programme «Europe créative»](#) pour explorer toutes les possibilités qu'il offre et la [plateforme de résultats](#) pour en savoir plus sur les projets financés.
- La [Commission européenne](#) et l'[Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture](#) gèrent et mettent en œuvre le programme.
- Les [bureaux «Europe créative»](#) dans les pays participants fournissent des informations sur le programme, facilitent la coopération avec des organisations d'autres pays et aident les candidats à élaborer leur projet.

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

-  @CreativeEuropeEU
-  @europe_creative
-  @creative.eu



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021 © Union européenne, 2021
Print ISBN 978-92-76-29899-1 doi: 10.2766/118509 NC-02-21-135-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-29870-0 doi: 10.2766/65561 NC-02-21-135-FR-N